

Superviseuse ou superviseur de sécurité

Classe : 5

Description de la fonction

Sommaire de la fonction

S'assure de la sécurité du campus et coordonne l'action initiale en situation d'urgence.

Tâches et responsabilités principales

1. Planifie et supervise les opérations quotidiennes, détermine les priorités et assigne les tâches. S'assure de la bonne compréhension des tâches à réaliser, fait les suivis nécessaires et valide la qualité du travail. Guide les agentes et agents ainsi que les répartitrices et répartiteurs quant aux correctifs à apporter le cas échéant.
2. Gère le personnel de son secteur, participe à la sélection, accueille, initie, encadre et mobilise les membres du personnel et évalue leur rendement. Détermine les besoins de formation et organise les activités appropriées.
3. Planifie la sécurité lors de demande particulière ou d'événement spéciaux. Fait respecter les lois et règlements de sécurité sur le campus.
4. Évalue les situations problématiques ou à risque, identifie les urgences, décide des mesures à appliquer, déclenche le processus de mise en alerte au besoin et coordonne l'action initiale des intervenants concernés.
5. Veille à ce que les activités de son secteur se réalisent conformément aux divers plans opérationnels, procédures et directives en place.
6. Assure le contact et le suivi avec les personnes ou groupes qui sont à l'origine ou victimes d'incidents, d'accidents ou de problèmes de sécurité.
7. Facilite l'intervention de corps policiers sur le campus, mène et collabore à des enquêtes et aux opérations de prévention du crime.
8. S'assure du bon fonctionnement des équipements et des dispositifs de sécurité; maintient les communications inhérentes, assure le transfert des informations nécessaires d'un quart de travail à l'autre.
9. S'assure de la consignation des événements, interventions et problèmes; vérifie et transmet les rapports et y donne les suites nécessaires; rédige des rapports administratifs.
10. Dispense des sessions de formation et d'information concernant la sécurité aux membres concernés de la communauté universitaire.
11. Accomplit temporairement des tâches d'un poste connexe ou inférieur lorsque requis.

Note

La liste des tâches et responsabilités principales ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par le personnel professionnel. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classification de la présente fonction.

Exigences normales

Note

Sous réserve de l'appréciation des compétences, toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente et pertinente pourra être considérée.

Scolarité et expérience

DEC dans une discipline appropriée et trois (3) années d'expérience pertinente.

Autre : Permis de gardiennage valide du Bureau de la sécurité privée.

Créée le 02-05-2022